«Amplifon ensemble»

Conditions de participation

1. Amplifon ensemble

Le programme «Amplifon ensemble» est un programme de primes destiné aux clients d'Amplifon Suisse.
Dans le cadre du programme de primes «Amplifon ensemble», les clients d'Amplifon peuvent recevoir un bon d'achat en parrainant une personne intéressée par des aides auditives, dans les conditions définies dans les présentes conditions de participation. En contrepartie, la personne parrainée recevra un bon d'achat si les modalités des présentes conditions de participation sont remplies.

2. Validité & directives

Le programme est exclusivement réservé aux clients d'Amplifon Suisse.
Amplifon Suisse se réserve le droit de modifier ou mettre fin au programme de parrainage à tout moment.
La société se réserve le droit d'effectuer quelques contrôles chaque fois qu'elle le juge nécessaire afin de vérifier si les conditions de participation sont remplies. En cas d'irrégularité avérée au niveau de la participation, la prime ne sera pas attribuée. Sous réserve d'autres démarches juridiques.
La voie judiciaire est exclue.

3. Exclusions au droit de participation

Les groupes de personnes suivants sont exclus de la participation au programme:

- les personnes étant âgées de moins de dix-huit ans;
- les personnes en relation d'affaires et/ou de travail avec l'entreprise organisatrice ou avec toute partie impliquée dans l'organisation et la réalisation de ce parrainage (y compris les agents commerciaux - travaillant individuellement ou en tant que société - ainsi que les employés ou sous-agents);
- les personnes dont la perte auditive est trop faible pour qu'un appareillage soit nécessaire;
- les personnes ayant été recommandées de manière rétroactive (après l'achat).

4. Procédure

Pour participer au parrainage et recevoir une prime sous la forme d'un bon d'achat au détail d'une valeur de CHF 50.– (choisi parmi les produits offerts dans le cadre du programme de primes), le client Amplifon Suisse actuel doit recommander un nouveau client dans un centre Amplifon Suisse. Après avoir effectué un test auditif dont le résultat est «Une solution auditive est nécessaire» ou «Une solution auditive est recommandée» et que le client teste des solutions auditives (essai).

Pour participer au programme de primes destiné aux clients, les données personnelles suivantes de la personne parrainée sont nécessaires et doivent être communiquées à Amplifon Suisse par le parrainé:

- prénom et nom de famille (obligatoire);
- adresse du domicile (obligatoire);
- numéro de téléphone portable (requis uniquement pour l'enregistrement sur la plateforme de primes clients, et non pour bénéficier du prix);
- adresse e-mail (obligatoire);
- le consentement au traitement des données à caractère personnel à des fins de marketing (obligatoire pour que le parrain puisse bénéficier du prix).

Les données sont traitées uniquement dans le cadre de la gestion de la relation client avec le parrainé, conformément aux principes de protection des données existants d'Amplifon Suisse. Lien Déclaration de protection des données

5. Prime

Pour les nouveaux clients recommandés, il existe une prime maximale par personne recommandée. En revanche, chaque parrain peut recommander jusqu'à cinq personnes au maximum. Si vous recommandez entre trois et cinq nouveaux clients avec succès, vous pouvez recevoir jusqu'à deux primes au maximum.
Il s'agit - au choix du client - d'un bon d'achat d'un montant de CHF 50.– issu du catalogue de bons d'achat défini par Amplifon. Un paiement en espèces de la prime n'est pas possible.

Pour ce qui est de l'envoi du bon sous forme électronique à l'adresse e-mail ou au numéro de téléphone portable indiqué par le participant, l'entreprise n'assume aucune responsabilité dans les cas suivants:

- la personne ne se rend pas dans le magasin Amplifon pour bénéficier du prix ou s'inscrire dans l'espace personnel du site Internet;
- la boîte aux lettres électronique prévue pour la réception de la carte cadeau est pleine;
- l'adresse e-mail fournie est incorrecte, incomplète ou inexistante;
- le serveur réseau n'a pas répondu après l'envoi de l'e-mail;
- la boîte aux lettres est désactivée;
- l'adresse e-mail est blacklistée;
- l'e-mail est placé dans le dossier spam

Il convient de respecter la validité des bons et les conditions des prestataires concernés.